

Je ne m'en prends nullement à la présidence. Les esprits sont sans doute un peu survoltés, mais je tiens à préciser que les députés de ce côté-ci et de tous les côtés, j'en suis sûr, ont beaucoup de respect pour la présidence. Je regrette que le gouvernement ait fait une entorse au Règlement dans le but de faire adopter ce projet de loi. Je regrette qu'il ait placé le Président de la Chambre des communes dans cette situation. Il n'est pas facile de prendre position dans une tribune où les représentants de tous les partis ont, quelles que soient leurs opinions, beaucoup de respect pour la présidence. Ce respect est indispensable au bon fonctionnement d'un Parlement.

Vous avez eu droit à ce respect et j'espère que vous le conserverez. Je crois néanmoins que la façon dont le gouvernement a agi aujourd'hui a contribué énormément à saper, ébranler et miner la bonne volonté de la Chambre et la confiance que nous avons dans le Règlement qui régit la Chambre sous votre sage direction.

Je déplore que le gouvernement—et j'ai l'impression d'entendre un bruit de bottes—ait contourné le Règlement. Je déplore qu'il ait placé le Président dans une situation impossible. Je déplore qu'il ait profité de la confiance que les députés d'en face éprouvaient pour le Président pour ébranler, et j'espère me tromper, la confiance que le Président de la Chambre avait su mériter.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il a peut-être atteint son objectif à court terme en recourant à ce genre de supercherie et d'expédient, mais qu'à long terme il a sérieusement contribué à empoisonner l'atmosphère qui règne ici. Le gouvernement a placé le Président, qui s'est conduit de façon exemplaire au cours de ces derniers mois, dans une situation impossible.

Cela dit, je quitte la Chambre, car je ne peux plus participer à ce débat.

Des voix: Bon week-end!

M. le Président: Comme certains députés voulaient peut-être faire des déclarations pour expliquer comment ils ont voté ou pourquoi ils n'ont pas voté, je me demande si quelqu'un désire la parole à ce sujet. Je suis prêt, je le répète, à entendre leurs arguments. En ce qui concerne au moins un des députés, je réglerai la question à la prochaine séance.

Si personne d'autre ne désire parler de ce rappel au Règlement, j'accorde la parole à la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur la motion d'attribution de temps et sur le projet de loi C-22.

M. le Président: La présidence a écouté attentivement et avec un brin d'appréhension ce qui s'est dit cet après-midi. Telle est ma responsabilité. Je signale aux députés que je siège moi aussi à la Chambre depuis un bon bout de temps. Il arrive que les sentiments soient exacerbés. Dans le feu de l'action, j'ai moi-même tenu parfois certains propos que j'aurais voulu tourner autrement. Je sais que les députés ont fait de leur mieux

Attribution de temps

tout à l'heure pour se montrer courtois les uns envers les autres, et donc respectueux de cet endroit.

● (1720)

J'examinerai très attentivement les questions qui ont été soulevées. Je ferai rapport à la Chambre et j'y répondrai. Je n'ai jamais prétendu, et personne d'autre ne le ferait non plus, sans doute, qu'il était impossible de commettre une erreur dans cette enceinte. Il se peut que j'en aie commis. J'examinerai très attentivement la question, et si je suis dans l'erreur, je le signalerai à la Chambre. Après avoir écouté ce que les députés avaient à dire, je pense qu'il serait utile que la présidence fasse rapport en temps voulu à la Chambre sur certains des points qui ont été soulevés et qu'elle explique le plus clairement possible les règles de procédure qui s'appliquent en l'occurrence.

Je tiens simplement à dire à ce stade-ci que bien des précédents me permettaient de donner la parole au ministre en l'occurrence. D'autres présidents l'avaient fait avant moi, et c'est sur cela que je me suis basé. Certains députés s'offusquent de la façon dont j'ai procédé. Je me pencherai sur cette question, car en définitive, je dois demeurer le serviteur de tous les députés. Je donne donc la parole au ministre aux fins du débat.

M. Andre: Monsieur le Président, je croyais avoir été le premier à obtenir la parole parce que vous procédiez par ordre alphabétique.

Cette motion devrait être inutile; je suis tout à fait d'accord là-dessus. Malheureusement, le gouvernement n'avait d'autre choix. Non pas à une ou deux reprises, mais bien à trois reprises, à cette étape seulement, le leader parlementaire du gouvernement et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) se sont mis en rapport avec les porte-parole de l'opposition pour leur demander combien de jours il faudrait pour franchir cette étape, 5 jours, 10 jours, 15 jours ou plus.

Or, à chaque fois, les leaders parlementaires de l'opposition ont refusé de discuter de la question. Ils ont refusé de faire une contreproposition. Il n'y a pas eu de négociations. Ils ont refusé de discuter de la possibilité de mettre fin au débat à un moment donné. Par conséquent, le gouvernement n'a pas eu de choix. Nous ne saurions poursuivre ce débat indéfiniment. Il a longuement été question des négociations et des discussions grâce auxquelles nous parvenons à nous entendre dans cette Chambre. Il devrait en être ainsi, mais si l'opposition refuse d'envisager la possibilité de clore un débat, le gouvernement ne peut agir autrement.

Je voudrais rappeler le nombre d'heures que nous avons consacrées au débat sur le projet de loi C-22. Comme nous le savons tous, l'avant-projet concernant cette mesure a été rendu public à la fin juin l'an dernier, soit il y a neuf mois de cela. En automne, le gouvernement a essayé d'amorcer le débat sur la mesure. Un précédent a été établi ce jour-là et nous nous en repentirons. La tradition dans cette institution et celles qui l'ont précédée veut que, même si l'on s'oppose farouchement à une motion ou à un projet de loi donnés, le parrain a le droit de les présenter quand même.